

Date de convocation :  
30 juin 2022

Date d'affichage :  
30 juin 2022

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - M. LECUYER Damien - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. LECUYER Damien) - M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - Mme GILLET Nadine – Mme THÉPAUT Chrystel (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude).

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel.

M. THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

41-2022  
RÉNOVATION  
ÉCLAIRAGE  
PUBLIC RUE DE  
FRANCE ET ROUTE  
DE MONTAIGU

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

**Rénovation EP 8 points Rue de France et 1 point 17 Route de Montaigu**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 7 469,64 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 4 047,05 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	6 577,57 €	3 288,78 €	3 288,78 €
Réseau	892,07 €	133,81 €	758,26 €
	<b>7 469,64 €</b>	<b>3 422,59 €</b>	<b>4 047,05 €</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget 2023.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.

Publié sur le site internet  
le : 26/07/2022  
Envoyé en Préfecture le :  
25/07/2022  
Reçu en Préfecture le :  
25/07/2022  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20220706-41-2022-DE  
Alain NORMAND  
Le Maire,